



Rapport moral de l'assemblée Générale de l'ADeP (Association pour le Développement des e-Procédures) Gluiras – 27 août 2010

L'an deux mil dix, et le 27 août, l'Association pour le Développement des e-Procédures (ADeP), s'est réunie dans la salle de réunion de la mairie de Gluiras, en séance ordinaire sur la convocation qui leur a été adressée par M. Alain RISSON, Président.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut commencer ses travaux.

Rapport moral du président.

Cette assemblée générale ordinaire est néanmoins pour moi un peu extraordinaire puisque je vais quitter les instances dirigeantes de notre association, après de longues années de bons et loyaux services. Il est toujours mieux de s'envoyer les fleurs que de les attendre.

L'ADeP a été en effet un formidable levier, je pourrais dire vecteur, de la modernisation des collectivités territoriales, de l'innovation en général et de la dématérialisation. Nous avons, souvent avant tout le monde et bien avant l'Etat, ouvert les pistes des chantiers qu'aujourd'hui nombreux sont ceux qui les affinent et les industrialisent. Quand l'on sait que l'ADeP a poursuivi la riche activité de l'Association 07-63 au travail depuis la fin des années 80, le bilan de notre activité est impressionnant et nous pouvons être tous, collectivement, fiers du chemin parcouru et ambitieux pour demain car beaucoup de choses restent à faire.

Pour mémoire, je citerai en introduction, quelques jolis projets pilotes que nous avons initiés, conduits et mis en œuvre. Prenons les principaux :

- La définition de la **stratégie de la e-administration** (publication de l'ouvrage "*Le temps de la mise en œuvre*" – décembre 2000 – Observatoire des Télécommunications dans la ville.
- La création de la "**Carte citoyenne**" en partenariat avec les sociétés Gemplus, Ingenico et Crédit Agricole – Juin 2000.
- Le développement des **interfaces d'échange entre les usagers et les SIG** (systèmes d'information géographiques) en partenariat avec le Conseil Supérieur du Notariat, la société SIRAP et l'Association des Maires de France – programme 2005-2006,
- Le **projet pilote Notaires 03-07** en partenariat avec la Chambre des notaires de l'Allier et la région Auvergne (programme Massif central) – programme 2004-2005,
- La mise en place de la "**Carte de vie quotidienne**" de la Communauté de communes des Châtaigniers (Ardèche) en partenariat avec l'Europe, l'Etat (projet CVQ labellisé), la Caisse des Dépôts et Consignations, la RATP, le Conseil général de l'Ardèche, la région Rhône-Alpes... - Programme 2003-2006,
- Mise en place d'un **serveur de téléprocédures sécurisées (https)** et réalisation d'une gamme de formulaires génériques utilisés par des dizaines de collectivités – octobre 2006,
- Le développement d'un **parapheur électronique** (logiciel libre) en partenariat avec les sociétés Microsoft, Exakis et Keynectis (certificats de signature électronique) – année 2006,
- Le développement d'un **gestionnaire de délibérations "e-Délib"** en partenariat avec la société Metica – année 2007,

- La conception d'un tiers de télétransmission en partenariat avec le SICTIAM (Syndicat informatiques alpes-méditerranée) – années 2007-2008 – **Mise ne œuvre opérationnelle de Steladep** (procédures ACTES) en mars 2008.
- La conception et le développement **d'un site support de sites Internet**, en partenariat avec le SIVU des Inforoutes de l'Ardèche – Mars 2010.

Oui, nous avons fait du bon travail.

Le contexte.

Dans notre pays, dans le monde des collectivités locales qui "s'administrent librement", et nous sommes très attachés à cette liberté, avec des structures de décision qui s'empilent souvent à l'extrême, un monde du public qui hésite à avancer en phase avec le monde des entreprises, un Etat qui tarde à bouger et quand il le fait c'est souvent pour produire des choix technocratiques ou des usines à gaz, nous avons essayé modestement de faire avancer les choses.

La coopération étroite que nous avons construite avec de prestigieux partenaires a été une des raisons de notre succès. Au premier rang desquels, il convient de citer les associations d'élus et plus particulièrement l'Association des Maires de France qui a été, et qui est encore, la structure institutionnelle la plus innovante. Citer tous les autres serait fastidieux et j'en oublierais fatalement, ceci étant, pour ce qui concerne le secteur public, citons l'ADF et l'AMRF, les syndicats comme le SIVU des Inforoutes, le SICTIAM, le SDITEC, le SIVOM d'Ambert, le SI 17, des partenaires comme la RATP et les grands organismes financiers.

J'avais envie d'évoquer l'AGEDI, au titre des "syndicats", mais sa dérive "entreprise" et sa récente "trahison" sont pour moi une tâche dans le paysage. J'y reviendrai.

C'est dans ce contexte que nous sommes ce que nous sommes aujourd'hui.

L'ADeP travaille dans ce contexte.

Il y a deux ans, je disais lors de notre AG annuelle :

"Dans ce contexte que peuvent faire les collectivités, je pense notamment à celles qui ne disposent pas de services informatiques intégrés. Que peut faire un maire d'une commune de quelques centaines ou de quelques milliers d'habitants quand on lui demande simultanément :

- ✚ *De changer son progiciel de gestion pour passer aux flux PES, et d'abandonner Indigo et les autres protocoles,*
- ✚ *De disposer d'une (ou de plusieurs) signatures électroniques,*
- ✚ *De répondre à travers une liaison sécurisée aux sollicitations futures de TES puisque, à juste titre, les extraits d'actes de naissance (titre fondateur comme on dit) devront être fournis par les communes de naissance directement au système TES et non au demandeur,*
- ✚ *D'utiliser un tiers de télétransmission pour envoyer des actes (de moins en moins nombreux, si l'on en croit la RGPP) au contrôle de légalité tout en maintenant l'obligation d'affichage papier des mêmes actes,*
- ✚ *De délivrer à tout citoyen effectuant une demande électronique de délivrer un accusé de réception avec signature électronique,*
- ✚ *Et bien sûr d'imprimer lui-même les circulaires de la Préfecture."*

Y-a-t'il des choses à changer à ce constat ?

Les élus, les agents territoriaux se trouvent devant des questions fondamentales qu'en raison du choc culturel que représente la mutation des processus de travail, qu'ils ont du mal à comprendre, a fortiori à maîtriser. Ils sont alors soit découragés, soit prêts à adopter toute solution plus ou moins pertinente qui leur est proposée. Quand en plus on sait que la bonne réponse à une dématérialisation est nourrie par les questions que posent les autres dématérialisations, on voit bien que la

réponse à ces situations n'est pas simple. Pour résumer, les collectivités et leurs responsables sont devant un double challenge :

- ✚ Comprendre pour construire une réponse cohérente et économique,
- ✚ Trouver les outils permettant de résoudre chaque question.

On peut imaginer de les laisser livrés à eux-mêmes et l'on assistera à un énorme gaspillage d'argent public, voire à une sorte de rejet de la technique, donc à un isolement de ces collectivités rapidement "plus dans la course". On peut aussi imaginer, en phase avec leurs attentes et leurs motivations, que le mot magique de mutualisation devienne le mot réponse (mutualisation de la formation, mutualisation de la compréhension des enjeux, et mutualisation de la mise en œuvre de réponses).

C'est bien le rôle et l'objectif de l'ADeP. Je dirais même la mission !

Les limites actuelles de notre action.

Mais, quand on a 60.000 collectivités qui s'administrent librement, quand on a autant de décalages culturels, techniques, financiers entre les responsables de celles-ci, la question n'est plus de décrire les enjeux, d'affirmer les solutions, elle est celle des moyens pour y arriver. Nous sommes alors au cœur des questions de notre assemblée générale, au cœur des limites ou des potentialités de notre association.

L'avalanche des changements qui sont devant nous, l'état de la compréhension locale des enjeux, la nécessaire et urgente opérationnalité des outils, demandent des réponses de haut niveau. Haut niveau dans notre capacité à influencer sur les choix, notre capacité à promouvoir une vision éclairée des technologies et la cohérence des réponses, notre capacité à mobiliser le marché pour que les outils soient efficaces, économiques et adaptés.

Nos outils "phare".

Nous disposons d'une expertise acquise grâce à nos actions passées, d'un entêtement à ne pas se laisser griser par la technologie pour voir toujours la faisabilité des choses, d'une reconnaissance morale et nous avons gardé intacte notre passion de l'innovation et de la mutualisation des solutions.

Aujourd'hui, notre activité est centrée sur trois services :

- Les formulaires générateurs de flux XML structurés, mais dont le développement se heurte à l'absence de normes,
- En partenariat avec le SICTIAM, d'un tiers de télétransmission (ACTES) pour le temps que durera cette « anomalie »,
- D'un progiciel "site support", réalisé en partenariat avec le SIVU des Inforoutes, autour du noyau libre SPIP et déjà adopté par l'AMRF.

Nous avons aussi des "bijoux" oubliés comme e-Délibérations et notre parapheur électronique qui a impressionné les responsables de la rénovation de l'Etat-Civil au Ministère de la Justice.

Et nous avons aussi, le dévouement des quelques responsables de l'Association et je citerai notre trésorier historique (et auvergnat) Henri Rigal, notre secrétaire général Francis Khun, qui doivent rester les piliers de l'Association pour accompagner le nouveau président que vous élirez. Je me dois de souligner aussi l'efficacité de nos deux collaborateurs, sans lesquels nous ne serions pas ce que nous sommes, dans la vie de tous les jours de nos adhérents.

Le cas de l'AGEDI.

Je terminerai mon propos en évoquant des faits que je considère comme inadmissible, même si au regard de l'évolution de nos institutions et de notre société, je ne devrais pas être affecté par une trahison. Mais l'on ne se refait pas, et notamment par rapport à ce qu'est la propriété intellectuelle, je ne supporte pas que l'on soit tout simplement volé. Et pourtant, tout notre passé témoigne de notre

ouverture à la cession d'idées et d'innovations dont nous sommes à l'origine (je pense à la CDC notamment...).

Mais ce que le président Jean-Pierre Martin a fait n'est pas acceptable. C'est la raison pour laquelle j'ai écrit à toutes les communes adhérentes de l'AGEDI et utilisatrices de Steladep une lettre courtoise, et que je la rends publique aujourd'hui, en vous invitant à la faire largement connaître, si tant est qu'aucune réponse ne soit apportée à nos demandes légitimes.

Nous la publierons si nécessaire, dans le cas où aucune proposition de règlement ne serait faite, et avant d'engager des actions contentieuses et légitimes.

Commentaire de la rédaction du site :

Depuis la tenue de cette assemblée générale, de très nombreuses communes adhérentes de l'AGEDI et utilisatrices de Steladep nous ont fait connaître leur désapprobation de telles méthodes.

A toutes ces communes, nous avons renouvelé notre offre de rencontre et de discussion pour aboutir à un juste et honnête règlement du contentieux.

A suivre donc...